

le 26 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 SG 80 Subvention à l'association pour la Recherche sur la Ville et l'Habitat (ARVHA) (3e).

Mme Fatima LALEM, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits du citoyen dans leurs relations avec l'administration et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment son article L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du 5 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris, propose l'attribution d'une subvention à l'association ARVHA ;

Sur le rapport présenté par Madame Fatima LALEM au nom de la 6^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association ARVHA (3 e) (7581, X01689 ; 2012_04588).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, fonction 020, sous fonction 2, VF02001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2012 et exercices suivants sous réserve de décision de financement.